

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article2684>

Au journal officiel du 15 octobre 2011

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: samedi 15 octobre 2011

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Information sur le prix des prestations funéraires / Attribution de la NBI aux marins-pompiers de Marseille / Coordination entre les aéroports de Paris-Orly et Paris-Charles-de-Gaulle / Redevances aeroportuaires

[1]

Cimetière et funérailles

– Arrêté du 11 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à [l'information sur les prix des prestations funéraires](#)

Fonction publique

– Décret n° 2011-1301 du 13 octobre 2011 modifiant le décret n° 99-614 du 8 juillet 1999 relatif à [l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires occupant certains emplois au bataillon des marins-pompiers de Marseille](#)

– Arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 1999 fixant [les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires en service au bataillon des marins-pompiers de Marseille](#)

Transports et voiries

– Arrêté du 10 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 19 octobre 1999 [qualifiant d'aéroports entièrement coordonnés les aéroports de Paris-Orly et Paris - Charles-de-Gaulle](#)

– Rapport au Président de la République relatif à [l'ordonnance n° 2011-1300 du 14 octobre 2011 relative aux redevances aeroportuaires](#)

– Ordonnance n° 2011-1300 du 14 octobre 2011 relative aux [redevances aeroportuaires](#)

[L'intégralité du JORF n°0240 du 15 octobre 2011](#)



[1] Photo : © Kret